Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 100 (1974)

Heft: 19: Société vaudoise des ingénieurs et des architectes: 1874-1974, SIA spécial no. 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse 16
Case postale
8039 Zurich
Tél. 01/36 15 70

Concours d'idées : La gestion de l'énergie dans le bâtiment

A. Généralités

Partout dans le monde, le problème se pose, pour tous les consommateurs, d'une utilisation rationnelle des matières premières que l'on trouve sur notre globe, mais qui existent en quantités limitées. C'est là un problème à longue échéance, qui concerne tout autant l'approvisionnement en combustibles solides et liquides et leur consommation. En cherchant à exercer une influence dans ce domaine, on arrivera non seulement à fixer notre comportement à moyen et à long terme, mais on pourra en outre modifier sensiblement et favorablement la balance commerciale de notre pays.

Préoccupée par les multiples aspects de cette question, de même que par le fait que, dans notre pays, une grande partie de l'énergie est utilisée pour le chauffage et la climatisation des bâtiments, la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), en sa qualité de groupement pluri-disciplinaire, a décidé d'organiser parmi ses membres, ainsi que parmi les assistants et étudiants des écoles polytechniques suisses, des écoles techniques supérieures, de même que parmi les milieux intéressés, un concours d'idées dans le but d'attirer l'attention d'un cercle aussi large que possible de personnes sur la nécessité d'une saine gestion de l'énergie dans le bâtiment. On demandera aux concurrents de présenter des propositions et d'exposer de nouvelles idées ayant pour effet de diminuer la consommation globale d'énergie et de promouvoir son utilisation rationnelle dans les bâtiments existants et nouveaux.

Il y a quelques années, la SIA a édité une recommandation concernant l'isolation thermique des bâtiments (n° 180) qui, compte tenu des conditions de prix alors en vigueur sur le marché des combustibles, prenait en considération avant tout des questions d'hygiène, de protection contre les détériorations de bâtiments et de rentabilité de l'exploitation des installations. Dans les conditions actuelles, la recherche de mesures permettant d'économiser l'énergie et visant à une utilisation optimale de l'énergie disponible ont pris nettement une importance capitale.

En organisant ce concours d'idées, la SIA espère non seulement éveiller un intérêt accru pour cet ensemble de problèmes vitaux pour notre pays, mais encore provoquer la remise de propositions et de suggestions qui pourront éventuellement, après examen approfondi, donner naissance à des recommandations, directives ou normes, et contribuer ainsi au bien de la collectivité.

B. Programme du concours

1. *Organisateur*

L'organisateur du concours d'idées « La gestion de l'énergie dans le bâtiment » est la SIA, représentée par son comité central.

2. *Base juridique*

Le présent concours d'idées constitue une promesse de prix selon l'article 8 du CO. Les règlements de concours n°s 152 et 153 de la SIA ne peuvent être appliqués dans ce cas parce que le problème posé ne s'y prête pas.

3. *Jury*

Le jury se compose des personnes suivantes nommées par le comité central de la SIA :

Président : M. A. Goldstein, ing. él., vice-président de la SIA.

Autres membres : MM. S. Rieben, ing. méc., vice-président de la SIA, Genève ; H. R. A. Suter, architecte, membre du comité central, Bâle ; M. Beaud, juriste, secrétaire général adjoint de la SIA, Zurich ; E. Bourquin, ing. civ., Genève ; A. Décoppet, architecte, prof. à l'EPF de Lausanne ; E. H. Etienne, ing. él., président du comité national suisse de la Conférence mondiale de l'énergie, La Conversion ; E. Grandjean, professeur d'hygiène et d'ergonomie à l'EPF de Zurich ; J. W. Huber, architecte, directeur des constructions fédérales, Berne, et professeur à l'EPF de Lausanne ; R. Schaal, professeur pour l'architecture et les techniques de la construction à l'EPF de Zurich ; E. Stücheli, architecte, Zurich ; P. Suter, professeur de thermodynamique à l'EPF de Lausanne ; U. E. Winkler, professeur de physique appliquée au bâtiment à l'Université de Fribourg.

4. *Examen préalable, experts*

L'examen préalable et le classement des propositions d'après les spécialités et les sujets traités seront opérés par une commission ad hoc. Le comité a chargé M. W. Geiger, professeur à l'Ecole technique supérieure de Lucerne, de la présidence de cette commission dont le nombre des membres ne pourra être fixé par le comité central que lorsqu'on connaîtra le nombre des concurrents et leur répartition approximative suivant les disciplines.

5. *Qualités requises des participants*

Sont admis à participer au concours toutes les personnes ayant l'une des qualités suivantes le 1.10.1974 :

— membre de la SIA ;
— membre d'un groupe spécialisé de la SIA ;
— propriétaire ou copropriétaire d'un bureau d'études figurant dans la liste SIA des bureaux d'études ;
— membre de la Société suisse des ingénieurs en chauffage et climatisation (SICC) ;
— assistant ou étudiant des EPF de Lausanne et Zurich, ainsi que de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève ;
— assistant ou étudiant de l'une des écoles techniques supérieures reconnues par l'OFIAMT.

Plusieurs participants peuvent se grouper pour présenter un travail commun.

Les membres du jury ne peuvent participer au concours. Cependant, leurs employés peuvent le faire.

Les employés d'un bureau d'études ont la possibilité de présenter une proposition même si leur employeur participe au concours. Dans ce cas, chaque bureau devra régler lui-même les conditions de cette participation.

6. *Prix*

La SIA, en sa qualité d'organisateur, met à la disposition du jury une somme totale de 50 000 francs destinée à récompenser les meilleurs travaux.

En guise de conclusion du concours, la SIA organisera en automne 1975 une journée de discussion sur le sujet : *La gestion de l'énergie dans le bâtiment.*

Les auteurs des travaux primés auront alors l'occasion d'exposer leurs idées à un large public.

7. *Publication des travaux*

Les résultats du concours seront largement exposés et commentés dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* et la *Schweizerische Bauzeitung*.

Après examen par la SIA, les principaux travaux seront rendus publics d'une manière appropriée et communiqués à la presse.

8. *Délais*

Dès le 23.9.74 : Distribution du programme par le Secrétariat général de la SIA, Selnaustrasse 16, 8001 Zurich ; adresse postale : Case postale, 8039 Zurich, tél. (01) 36 15 70.

30.11.74 : Dernier délai pour l'envoi de questions écrites au Secrétariat général de la SIA.

31.12.74 : Dernier délai pour l'envoi des réponses aux questions écrites.

15.4.75 : Remise des propositions au Secrétariat général avant 17 heures. Pour les envois par poste, l'ultime délai est fixé au 15.4.75, à 24 heures (date du timbre postal).

9. *Ce que l'on demande aux concurrents*

La consommation d'énergie des bâtiments existants et projetés est influencée notamment par les facteurs suivants :
— climat du lieu ;
— situation du bâtiment ;
— forme du bâtiment ;
— revêtement du bâtiment (toiture, façades, sol) ;
— disposition des installations ;
— utilisation du bâtiment, température intérieure, confort ;
— circulation dans le bâtiment ;
— systèmes de transformation de l'énergie.

Les concurrents doivent présenter des idées, des études et des propositions pratiques quant aux moyens de réduire la consommation globale d'énergie d'un bâtiment, d'une part en appliquant certaines mesures en rapport avec les différents facteurs d'influence mentionnés ci-dessus, d'autre part par une optimisation des interactions de ces facteurs.

L'étude se limitera aux bâtiments pris isolément avec leurs raccordements à des réseaux de distribution d'énergie ou avec leur propre poste de distribution d'énergie, et ne s'étendra ni aux questions de l'approvisionnement en énergie ni à sa distribution par les réseaux.

Toutes les propositions doivent être précédées d'un résumé indiquant clairement :

1) à quels facteurs d'influence elles se rapportent (par exemple considérations sur le climat extérieur ou sur le climat intérieur désiré, technique de construction, utilisation des locaux) ;
2) à quel genre de construction elles se rapportent (par exemple construction d'habitations, de bureaux, etc.) ;
3) quel effet les mesures proposées ont sur l'environnement, les conditions d'exploitation, l'atmosphère intérieure et le confort, la conformation du bâtiment, la rentabilité.

10. *Structure des travaux et présentation des exposés*

Les travaux devront comprendre les divisions suivantes :
— but recherché ;
— résultats escomptés ;
— commentaires devant permettre de se rendre compte de l'efficacité des propositions découlant des considérations développées et de vérifier les calculs éventuels ;
— annexes tels que plans, calculs de détails, etc. ;
— bibliographie de toutes les sources utilisées.

Tout concurrent a le droit de remettre plusieurs travaux.

Les textes peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Toutes les pièces du dossier doivent avoir le format A4 et les textes ne figurer que sur une face des feuilles. Les plans doivent au besoin être pliés dans ce même format.

Toutes les pièces doivent en outre porter un nombre de cinq chiffres qui constituera la désignation du concurrent (voir ci-dessous).

11. *Nombre indicatif*

Les travaux doivent rester anonymes jusqu'à la fin des travaux d'appréciation du jury. Ils porteront un nombre indicatif de 5 chiffres à l'exclusion de tout nom ou indication permettant de déterminer l'auteur. A chaque envoi sera jointe une enveloppe fermée sur laquelle seront inscrits le mot « Auteur » et le nombre indicatif. Cette enveloppe contiendra le ou les noms du ou des auteurs ainsi que les indications justifiant leur droit à participer au concours, telles que « membre de la SIA, section de x », ou « étudiant à l'EPFL, section et semestre ». Ces enveloppes ne seront ouvertes qu'après le jugement du jury.

12. *Décisions du jury*

Les décisions du jury seront sans appel.

13. *Propriété intellectuelle*

L'auteur ou les auteurs d'une réponse en conservent la propriété intellectuelle. Cependant, ils accordent à la SIA le droit d'utiliser leurs idées et propositions dans le cadre de son activité relative à l'édition de normes.

14. *Reconnaissance des conditions du programme*

En participant au concours, tout concurrent déclare implicitement connaître les conditions du programme.

Le programme a été approuvé par le jury dans sa séance du 13.8.1974.

Le président : A. Goldstein

Le comité central de la SIA a approuvé ce programme dans sa séance du 15.8.1974.

Le président : A. Cogliatti

Le secrétaire général : U. Zürcher

Groupe spécialisé des ponts et charpentes GPC

Journées d'études sur les thèmes :

Protection contre le feu dans la construction — Couvertures à grande portée

Lausanne, 25 et 26 octobre 1974

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, Aula, 33, avenue de Cour.

PROGRAMME

Vendredi 25 octobre 1974

10 h. 30 *Salutations et bienvenue.*
G. Steinmann, président du GPC, Genève.

Thème n° 1 :
Protection contre le feu dans la construction
Présentation des conférenciers.
G. Steinmann.

10 h. 35 *Prévention des incendies et assurance.*
A. Berney, directeur de l'Etablissement cantonal d'assurances, Lausanne.

11 h. *Zweck und Aufbau der SIA — Empfehlung über den baulichen Brandschutz.*
R. Schlaginhaufen, Direktor Tuchschmid AG, Frauenfeld.

11 h. 20 *Conception suisse de la défense contre l'incendie des bâtiments.*
E. Bovard, directeur de l'Etablissement cantonal d'assurances, Fribourg.